

# CGSP Flash

Admi - ALR - LRB

**POLICE INTEGREE**

## NEGOCIATIONS SECTORIELLES POURQUOI LA CGSP A DIT NON !

Ce 13 mars 2018 se déroulait la dernière réunion de négociation concernant les cahiers revendicatifs déposés par les organisations syndicales.

Après plusieurs réunions techniques, il est apparu indéniable que certaines catégories de personnel avaient une rémunération inférieure comparée aux homologues de la fonction publique fédérale. Le gouvernement et le Ministre de l'Intérieur ont donc décidé de **corriger ces distorsions**.

**Mais PAS DE REVALORISER** l'ensemble des barèmes de la Police intégrée, comme nous le souhaitions.

La seule mesure collective est l'octroi de **chèques repas**, mais elle n'interviendra qu'au plus tard en **2023** sans la moindre garantie car l'Union des Villes et Communes de Wallonie a déjà dénoncé cet accord qui ne prévoit aucune augmentation de la dotation fédérale aux zones de police, en application du principe du décideur-payeur !

Et c'est sans compter le **RECU SOCIAL MAJEUR** qui concerne la **SUPPRESSION de 19 allocations et indemnités** à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019 à l'exception de DSU et DAFA, pour des raisons de simplification administrative. Nous noterons que cette mesure était prévue dans l'accord du gouvernement Michel et nous supposons que le débat interviendrait dans le cadre de propositions alternatives, telles que la mise en place du traitement fonction.

Force est de constater qu'il n'y a **aucune compensation** à cette suppression.

Cela se traduira par la perte de l'indemnité ou de l'allocation (motard, BLR, ...) pour le membre du personnel qui sera amené à changer de fonction. Et les nouveaux policiers engagés après le 01/07/2019 n'y auront purement et simplement pas droit. Nous attachons une attention toute particulièrement à **l'allocation de proximité**, octroyée jusqu'à présent à de nombreux policiers et qui était le ciment d'une police proche des citoyens.

Pour les **CAlog**, l'autorité supprime l'allocation de développement et de compétences.

La CGSP est consciente qu'il y a eu des avancées pour certains membres du personnel mais considère qu'il est **INACCEPTABLE** de supprimer des acquis sociaux obtenus lors de la réforme des polices sans prévoir des alternatives pécuniaires pour l'ensemble des membres du personnel.

La CGSP a donc remis seule un protocole de désaccord aux propositions du Ministre de l'Intérieur.

Olivier NYSSSEN  
Secrétaire Fédéral  
CGSP Admi-ALR-LRB

Admi - Alr - Lrb  
Place Fontainas, 9-11  
1000 Bruxelles  
Téléphone : 32 - (0)2 508 59 58  
Télécopie : 32 - (0)2 508 59 13  
eddy.quaino@cgsp.be